



**5^{ème} SLALOM de la
BRESSE - JURASSIENNE
17 et 18 octobre 2015**



COUPE DE FRANCE DES SLALOMS 2016

Règlement Particulier Slaloms

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du **JURA**, **organisatrice administrative et technique** Organise les **17 et 18 octobre 2015** avec le concours du "**Circuit de BRESSE**" sous le patronage de la **Fédération Française du Sport Automobile**, un slalom dénommé :

5eme SLALOM de la BRESSE - JURASSIENNE.

Cette épreuve compte pour : le **Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne-Franche-Comté et pour la COUPE de FRANCE des SLALOMS 2016.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile **Bourgogne Franche-Comté**, sous le N°80, en date du 12 août 2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 260** en date du **4 septembre 2015.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

- Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. Georges DEFFRENNES	Licence n° 1227
- Commissaires Sportifs :	Mme Jacqueline BERGAMI	Licence n° 6284
	M. Michel POIVEY	Licence n°12507
- Directeur de Course :	M. Alain VOILLAT	Licence n° 1912
- Directeur de Course Adjoint :	M. Fabien CRAEN	Licence n°29377
- Commissaires techniques : Responsable	M. DIVERT Bruno	Licence n° 40573
	M. QUERRY Laurent	Licence n°212893
	M. PETITON Alain	Licence n° 2732
	M. LEGRAND Jean-Paul	Licence n° 3935
- Chargé des relations avec les concurrents :	M. Jacques CUNY	Licence n° 3036
- Chronométreurs	A.S.A. FRANCHE-COMTE	

1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements, **le 12 octobre 2015 à minuit.**
- Publication de la liste des engagés : **le 16 octobre 2015**
- Vérifications administratives : **le samedi 17 octobre 2015 de 13h45 à 18h45 et le dimanche 18 octobre de 7h00 à 8h00.**
- Lieu : **BOX du circuit de Bresse**
- Vérifications techniques : **le samedi 17 octobre 2015 de 14h00 à 19h30 et le dimanche 18 de 7h à 8h.**
- Lieu : **BOX du circuit de Bresse**
- Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **le samedi 17 octobre 2015 à 17 heures**
- Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronos : **à 19 heures le 17 octobre 2015.**
- Briefing des pilotes (facultatif) : **le 18 octobre 2015 à 8 h 00 PODIUM DE DEPART**
- Essais chronométrés le dimanche **18 octobre 2015 de 8H30 à 10H30**
- Affichage des concurrents autorisés à prendre part à la course : **à 10 heures 30, le 18 octobre 2015.**

- **Courses** : ~ 1^{ère} manche le dimanche **18 octobre 2015 de 10H30 à 12H00**
- ~ 2^{ème} manche le dimanche **18 octobre 2015 de 12H00 à 13H30**
- ~ 3^{ème} manche le dimanche **18 octobre 2015 de 13H30 à 15H00**
- ~ 4^{ème} manche le dimanche **18 octobre 2015 de 15H00 à 16H30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule, une reconnaissance pedestre est autorisée.

- Affichage des résultats provisoires : **à 17H00**, lieu : panneau d'affichage du Circuit de Bresse
- Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : lieu : **paddock**

Circuit de Bresse

- Remise des prix : **le dimanche 18 octobre 2015 à 17H30 au PODIUM du CIRCUIT.**

1.3p. Vérifications :

- Voir Article 1.2p.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **GARAGE du CIRCUIT**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 19h30 le samedi 17/10/15.

1.5P. Dispositions particulières :

- L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ASA Jura Slalom 2015 Fabien CRAEN 6, rue des Ecoles 39200 SAINT CLAUDE excx**

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p. aura été atteint, et au plus tard le **12 octobre 2015, cachet de la poste faisant foi.**

- Les concurrents désirant un titre de participation T P R S à la journée (monoplace et groupe C excus) devront impérativement en faire la demande accompagnée d'une attestation médicale de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile et de son règlement soit 40 € + 25 € de cotisation ASA au plus tard le 17 octobre 2015 dans la limite des places disponibles à ASA Jura, slalom 2015, Fabien CRAEN; 6, rue des Ecoles 39200 SAINT CLAUDE.

- Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à **100 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

- Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **150 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms (voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.p. : Echappement

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : **en cours**
- Publicité optionnelle : **en cours**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :

Le parcours du slalom se situe sur la piste de sécurité du Circuit de Bresse

Le parcours est le suivant (voir plan) : **en annexe**

Le plan du parcours doit être impérativement inclus dans le présent règlement

La course se déroulera en **4 manches**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Loisir, F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, GT de série, CNF/CN/CM, D/E.

Départ et arrivée: **cellules**.

Longueur du parcours : **1200 mètres**.

6.5p. Parc Concurrents :

Les parcs concurrents seront situés à : **Paddock pour monoplaces et biplaces et Parking P1 pour les autres.**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **13H45, le samedi 17 octobre 2015.**

Les remorques devront être garées au : **PARKING REPERE.**

6.6p. Parc fermé final :

Voir Article 1.2p.

6.7p. Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant la course au parc **d'assistance et PC course**
- pendant les vérifications au parc et PC COURSE : **locaux Circuit de BRESSE**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au PC COURSE.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **PC COURSE** de 8H00 à 18H00.

Centre de secours le plus proche : service médical du circuit

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le 112 pour être orienté vers le centre hospitalier le plus adapté

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

Voir Article 1.2p.

7.3p. Course :

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP.

Si celui –ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque AVANT d'entrer dans le parc.

7.4p. Echauffement des pneumatiques :

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des slaloms.

Clause particulière :

Une seconde de pénalité sera appliquée pour la détérioration des bottes de paille au bord du parcours.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement final s'effectuera sur **le meilleur temps réalisé.**

Les classements provisoires seront affichés à 17H00, au **PC COURSE ET PANNEAU D’AFFICHAGE** et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes et classes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement groupe « LOISIR »

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante : **(le groupe loisirs sera considéré comme une classe)**

	Classe 3 à 9 partants	Classe 10 partants et +	Dames
1 ^{er}	100 €	100 €	70 €
2 ^{ème}	60 €	60 €	****
3 ^{ème}	****	40 €	****
4 ^{ème}	****	****	****

10.3p. Coupes :

	Scratch	Classe 1 partant	Classe 2partants	Classe 3à 6 partants	Classe 7à9 partants	Classe 10 partants et +	Dames
1 ^{er}	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe	1 coupe
2 ^{ème}	1 coupe	****	****	1 coupe	1 coupe	1 coupe	****
3 ^{ème}	1 coupe	****	****	****	1 coupe	1 coupe	****
4 ^{ème}	1 coupe	****	****	****	****	1 coupe	****

10.4p. Podium :

Voir Article 1.2p.

10.5p. Remise des prix et des coupes :

Voir Article

